



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Electricite

Question écrite n° 12982

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset expose a M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire que Mme Thatcher a fait voter a la Chambre des communes la privatisation de l'electricite, avec une majorite de 58 voix. Privatisation qui s'avere la plus importante de toutes celles voulues par la « Dame de Fer ». Soit 37 milliards de livres, 130 000 salaries, et 22 millions d'abonnes. Des l'annee prochaine (1990), l'actuel central electricity generating board eclatera en trois societes, deux de production, et une de distribution. Les douze societes regionales de commercialisation auront la possibilite d'acheter le courant ou elles voudront et a meilleur cout. Il lui demande s'il est dans les intentions de EDF de vendre ainsi du courant electrique a l'Angleterre ?

Texte de la réponse

Reponse. - La mise en service en 1986 d'un cable sous-marin de 2 000 MW entre la France et l'Angleterre (IFA 2000) a permis des ventes de courant electrique entre le CEGB et Electricite de France. Actuellement, les echanges se realisent dans le cadre d'un contrat de 2 000 MW conclu fin octobre 1987 pour une duree de deux annees. D'ores et deja, avec des ventes de 13 milliards de kWh en 1988, la Grande-Bretagne constitue le premier pays client d'Electricite de France. Electricite de France prepare le renouvellement du contrat qui sera echu le 1er novembre 1989. L'avantage comparatif dont dispose l'electricite francaise d'origine nucleaire pourrait meme permettre d'envisager, a terme, l'etude d'un doublement du cable sous-marin existant, si la demande des societes anglaises rendait necessaire cette operation. Il est encore premature d'apprécier avec precision l'ampleur et les termes des contrats devant succeder a l'actuel contrat de 2 000 MW.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12982

Rubrique : Electricite et gaz

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 1989, page 2217